

**Assemblée générale**

Distr. générale  
12 mai 1999  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-troisième session**

Point 119 de l'ordre du jour

**Gestion des ressources humaines****Structure des postes au Secrétariat****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 19 de la section I de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'évolution de la structure des postes au Secrétariat ces 10 dernières années et la politique de gestion prospective des ressources humaines qu'il entend appliquer à court terme et à moyen terme en vue d'apporter du sang neuf à l'Organisation, ainsi que sur l'incidence que cette politique devrait avoir sur l'évolution future de la structure des postes. Le présent rapport fournit des statistiques sur les cinq derniers exercices biennaux.

**Table des matières**

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	2
II. Nombre de postes autorisés .....	2	2
III. Évolution statistique du nombre de postes .....	3-5	2
IV. Politique de gestion prospective des ressources humaines .....	6-9	2
V. Conclusion .....	10-12	3
Annexe		
Postes autorisés (permanents et temporaires) pour les exercices biennaux de la période 1988-1999 .....		4

## I. Introduction

1. Le présent rapport donne suite au paragraphe 19 de la section I de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'évolution de la structure des postes au Secrétariat ces 10 dernières années et la politique de gestion prospective des ressources humaines qu'il entend appliquer à court terme et à moyen terme en vue d'apporter du sang neuf à l'Organisation, ainsi que sur l'incidence que cette politique devrait avoir sur l'évolution future de la structure des postes.

## II. Nombre de postes autorisés

2. On trouvera au tableau annexé au présent document des données sur le nombre de postes (permanents et temporaires) autorisés au titre des cinq derniers exercices biennaux. Ces données concernent les postes autorisés dans le budget ordinaire (chapitres du budget-programme concernant les prévisions de dépenses et chapitre 3 des recettes (activités productrices de revenus). Le présent rapport ne porte que sur les statistiques relatives aux postes imputés sur le budget ordinaire.

## III. Évolution statistique du nombre de postes

3. L'établissement de la structure des postes au Secrétariat fait partie intégrante du processus d'examen et d'approbation des budgets-programmes pour les exercices biennaux, dans le cadre des plans à moyen terme. Cette structure a donc un lien étroit avec les programmes et sous-programmes élaborés aux fins de l'exécution des mandats prescrits par l'Assemblée générale. De ce fait également, la classe et le nombre de postes sont directement liés aux fonctions des unités administratives chargées de l'exécution de tel ou tel chapitre des budgets-programmes. La création de nouveaux postes n'est proposée que de manière très sélective par le Secrétaire général, au moment de la présentation des projets de budget-programme.

4. Entre 1988 et 1999, le nombre total des postes autorisés au Secrétariat a diminué de 1 155 (11,7 %), dont 216 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (5,6 %) et 939 postes de la catégorie des services généraux et catégories apparentées (15,5 %). Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le nombre des postes de secrétaire général adjoint est resté

relativement constant, celui des postes de sous-secrétaire général ayant en revanche diminué de 18 %. Le nombre des postes D-2 a baissé de 12 %, celui des postes D-1, de 5 %, celui des postes P-4, de 4 %, celui des postes P-3, de 1,5 % et celui des postes P-2/1 de 23 %, alors que celui des postes P-5 a augmenté de 0,6 %. La réduction du nombre total des postes a été particulièrement marquée pendant l'exercice biennal 1998-1999. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le nombre des postes a diminué de 343 (près de 9 %) entre l'exercice biennal précédent et l'exercice biennal en cours. Dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, le nombre des postes autorisés a diminué de 1 204 (19 %) durant les deux derniers exercices biennaux.

5. Le ratio entre les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et ceux de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées n'a guère changé ces 10 dernières années puisqu'il était de 39 %/61 % pendant l'exercice biennal 1988-1989, contre 41 %/59 % pendant l'exercice biennal 1998-1999. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le ratio des postes P-1/P-3 par rapport au nombre total de postes était de 42 %/58 % pendant l'exercice biennal 1988-1989, contre 41 %/59 % pendant l'exercice biennal 1998-1999. Le ratio des fonctionnaires occupant un poste de directeur par rapport au nombre total des postes n'a pas non plus beaucoup changé puisqu'il est passé de 9,2 %/90,8 % pendant l'exercice biennal 1988-1989 à 9,1 %/90,9 % pendant l'exercice biennal 1998-1999.

## IV. Politique de gestion prospective des ressources humaines

6. Le Secrétaire général a exposé sa conception des buts de la politique de gestion prospective des ressources humaines qu'il entend appliquer à court et à moyen terme dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes<sup>1</sup>», où il proposait notamment une structure simplifiée qui évite les doubles emplois et permette un impact plus grand, un personnel et des administrateurs responsables et dotés de plus grandes capacités d'intervention, un Secrétariat allégé et plus économique et une organisation qui favorise une gestion de la plus haute qualité et soit comptable des résultats fixés par les États Membres.

7. Durant la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, il a annoncé la mise en place d'un système de planification stratégique et intégrée de la gestion des ressources humaines dans son rapport sur la réforme de la gestion de ces ressources<sup>2</sup>, où il décrivait dans leurs grandes lignes

l'orientation stratégique, les travaux en cours et les mesures qu'il se proposait de prendre pour accroître la capacité de l'Organisation de gérer ses ressources humaines de façon moderne. Considérés dans leur ensemble, tous les éléments de ce système, qui sont interdépendants, constituent sa politique de revitalisation de l'Organisation.

8. Certaines des mesures envisagées dans la stratégie de réforme de la gestion des ressources humaines, qui visent spécifiquement à recruter de jeunes administrateurs et à les inciter à rester au service de l'Organisation, contribueront à «redonner du sang neuf au Secrétariat». Dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général a fait part de son intention de mettre en place un nouveau programme d'avancement professionnel à l'intention des administrateurs débutants en s'appuyant sur un nouveau système de gestion des réaffectations afin que ces personnels clefs aient dès le début de leur carrière des possibilités d'élargir leur expérience et de meilleures perspectives d'évolution<sup>3</sup>.

9. Étant à la fois l'objet et l'élément moteur de la réforme de la gestion des ressources humaines, le Secrétariat s'est doté d'une capacité de planification améliorée de ces ressources qui lui permet d'évaluer l'évolution démographique de ses effectifs et de renforcer la planification des successions au sein de la haute direction.

## V. Conclusion

10. Les mandats des unités administratives du Secrétariat évoluant actuellement, il est difficile de définir une structure optimale des postes au Secrétariat dans son ensemble qui ne tienne pas étroitement compte des impératifs du budget-programme. Chaque département ou chaque bureau doit être considéré comme une entité distincte de façon que les directeurs de programme puissent disposer des ressources requises, en termes de postes aussi bien que de personnel. L'évolution de leur rôle et de leurs responsabilités rend difficile la détermination abstraite d'une structure des postes optimale et le poste dans chaque classe dont ils ont besoin est fonction des éléments précis de leurs mandats. La structure des postes reflète donc les décisions concernant les programmes.

11. Désormais doté d'une capacité de planification des ressources humaines élargie, le Département de la gestion s'emploie, avec les directeurs de programme, à analyser l'évolution des effectifs de certains départements et bureaux afin, d'une part, de prévoir le taux de vacance de postes dans ces unités administratives et d'évaluer les pertes de savoir-faire et de compétences qu'y entraînent les départs à la retraite et autres facteurs d'érosion naturelle des effectifs et,

d'autre part, de s'assurer que l'Organisation est à même de s'acquitter effectivement de ses mandats actuels et futurs et, en même temps, de former les fonctionnaires et de répondre à leurs aspirations en matière de carrière.

12. Le Département de la gestion suivra l'évolution de la structure des postes de chaque département ou bureau et veillera, avec les directeurs de programme, à ce que les propositions de création de postes tiennent compte non seulement des impératifs des programmes mais aussi de la nécessité d'offrir au personnel un déroulement de carrière satisfaisant. Le Secrétaire général continuera à s'appuyer sur les priorités concernant la future structure des postes de l'Organisation, fixées par les États Membres dans le cadre du processus d'approbation des budgets-programmes.

### Notes

<sup>1</sup> A/51/950 et Add.1 à 6.

<sup>2</sup> A/53/414.

<sup>3</sup> Ibid., par. 45.

## Annexe

## Postes autorisés (permanents et temporaires) pour les exercices biennaux de la période 1988-1999

(Budget ordinaire)

Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Chapitres du budget concernant les prévisions de dépenses						Chapitre 3 du budget concernant les prévisions de recettes (activités productrices de revenus)					
	1988-1989 <sup>a</sup>	1990-1991 <sup>b</sup>	1992-1993 <sup>c</sup>	1994-1995 <sup>d</sup>	1996-1997 <sup>e</sup>	1998-1999 <sup>f</sup>	1988-1989 <sup>a</sup>	1990-1991 <sup>b</sup>	1992-1993 <sup>c</sup>	1994-1995 <sup>d</sup>	1996-1997 <sup>e</sup>	1998-1999 <sup>f</sup>
SGA	27	28	21	23	24	26	–	–	–	–	–	–
SSG	22	20	16	16	16	18	–	–	–	–	–	–
D-2	85	84	78	83	83	75	–	–	–	–	–	–
D-1	267	266	274	279	270	253	1	1	1	1	1	1
P-5	667	662	679	704	719	671	2	2	1	2	2	2
P-4	1 145	1 140	1 146	1 175	1 185	1 098	7	7	7	6	7	9
P-3	1 059	1 072	1 079	1 127	1 150	1 044	10	10	10	10	10	7
P-2/1	565	555	535	538	517	436	8	8	8	7	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>3 837</b>	<b>3 827</b>	<b>3 828</b>	<b>3 945</b>	<b>3 964</b>	<b>3 621</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>24</b>
Services généraux et catégories apparentées	6 059	6 057	6 089	6 324	6 048	5 120	138	138	137	134	113	110
<b>Total général<sup>g</sup></b>	<b>9 896</b>	<b>9 884</b>	<b>9 917</b>	<b>10 269</b>	<b>10 012</b>	<b>8 741</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>164</b>	<b>160</b>	<b>138</b>	<b>134</b>

<sup>a</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1988-1989 sont tirées des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1)*.

<sup>b</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1990-1991 sont tirées des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1)*.

<sup>c</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1992-1993 sont tirées des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 6 A (A/48/6/Rev.1/Add.1)*.

<sup>d</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1994-1995 sont tirées d'une source non publiée concernant les crédits révisés pour cet exercice biennal.

<sup>e</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1996-1997 sont tirées des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 6 (A/52/6/Rev.1)* et d'une source non publiée.

<sup>f</sup> Les données concernant l'exercice biennal 1998-1999 sont tirées d'une source non publiée.

<sup>g</sup> Le tableau de l'ensemble des effectifs comprend 22 postes qui ont été maintenus au titre du chapitre 39 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, conformément aux propositions formulées dans le rapport sur les prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 du 23 décembre 1992 (voir A/C.5/47/88).